

Annexe complémentaire 2 :

Autorisation foncière de la commune de Sergy

Suivi par : Jérémie DEBARD
jdebard@reoges.fr

N/Réf : SE/322123
Objet : Étude de prospection des calcaires profonds - SERGY



Commune de SERGY
Madame la Maire
18 Place de la Mairie
01630 SERGY

Saint-Genis-Pouilly, le 21 avril 2026



Madame le Maire,

La diversification des ressources en eau, inscrite au PGRE, constitue un axe majeur pour la mise en œuvre d'une solution durable de gestion et de préservation des ressources en eau du territoire Gessien.

Dans cet objectif, la Régie des Eaux Gessiennes a entrepris la recherche de ressources en eau issues des calcaires profonds, affichée au contrat eau et climat. De récentes études comprenant analyse cartographique, interprétation des données de programme Genevois de la promotion de la géothermie, modèle géologique structural du bassin Genevois, ont confirmé le potentiel quantitatif et qualitatif de ces réservoirs calcaires comme ressource en eau potable.

Parmi les sites étudiés, nous avons identifié le secteur de Sergy, parcelle B 582, comme revêtant un caractère d'intérêt, sur lequel nous souhaitons réaliser un forage d'exploration. Le terrain appartenant à la commune de Sergy, nous avons exposé ce sujet à vos services lors de notre rencontre en mairie le 20/04/2026.

Après validation du programme annuel d'investissement par le conseil d'administration de la Régie des Eaux Gessiennes puis la finalisation des études, nous envisageons de mener cette opération au cours de l'automne 2026.

Préalablement aux travaux, nous souhaitons formaliser l'autorisation d'exécution de ce forage d'exploration, c'est pourquoi, afin de recueillir votre accord, nous nous permettons de vous adresser deux courriers identiques :

- Le premier exemplaire est à conserver.
- Le second devra nous être retourné signer et complété de la mention "Bon pour accord".

Vous remerciant par avance pour la suite que vous donnerez à notre demande et restant à votre disposition pour vous fournir tous renseignements complémentaires, nous vous prions d'accepter, Madame le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

« Bon pour accord »

Date : 28.05.2026

Signature : D. DINE Catherine



Le Directeur de la Régie des Eaux Gessiennes

Mathieu FUSEAU

